





M. Le président de la Commission mixte paritaire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel, après la fermeture de nos établissements scolaires, après une continuité puis une reprise d'activité dans des conditions éprouvantes pour beaucoup, et particulièrement pour les personnels de nos établissements, le retour à la normale est une bonne chose. Et cette première réunion de la CPPNI dans un cadre nouveau est bénéfique.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il ne s'agit que d'un début. Le dialogue social dans la branche des Personnels des établissements d'enseignement agricole privé ne fait qu'amorcer, trop lentement et très timidement, son « retour à la normale ».

Nous considérons que la dénonciation de la Convention collective et des différents accords est la décision la plus grave prise par les fédérations des employeurs depuis la création du CNEAP en 1975 et du GOFPA en 1986. Nous en redoutons les conséquences pour les salariés, pour les établissements et pour les fédérations elles-mêmes.

Cette dénonciation a mis à terre 20 ans de dialogue social, de négociations et de travail paritaire. C'est d'autant plus incompréhensible que le rapprochement CNEAP / GOFPA avait relancé un cycle de 5 ans de travail sur une nouvelle convention collective. Un calendrier et une méthode de travail avaient été établis. Ce calendrier était tenu et la méthode était respectée.

Cette dénonciation a été soudaine, sans consultation des organisations syndicales, ni recherche préalable et paritaire de solutions alternatives. Nous l'avons apprise par des remontées du terrain avant même l'annonce officielle à nos organisations syndicales.

Cette dénonciation est totalement surprenante car elle intervient après l'annulation de l'arrêté de représentativité dans la branche. Cette annulation, dont personne ici autour de la table n'est responsable, a des implications juridiques et politiques sur lesquelles nous avons peu de prise. Par contre cette annulation a suspendu le travail paritaire et en fragilise les bases, jusqu'à aujourd'hui et sans doute pour « un certain temps ».

En dénonçant les textes conventionnels dans ce cadre juridique, les fédérations des employeurs prétendent résoudre une terrible équation à deux termes : obligation de négocier une nouvelle convention d'un côté ; impossibilité de négocier sans nouvel arrêté de représentativité de l'autre.

La poursuite du travail sur la convention de rapprochement nécessitait peut-être des remédiations, nous n'y étions pas opposés, nous avions fait des propositions... Mais repartir de zéro, d'une « page blanche » comme il nous a été dit en janvier, nous semble impossible dans le contexte actuel. Notre

branche professionnelle a-t-elle les moyens de tout reconstruire? Quelles sont les ambitions humaines des fédérations des employeurs? Quel est le modèle de développement équilibré, solidaire et durable promu dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Nous ne sommes pas du tout plus rassurés sept mois et demi plus tard, à mi-chemin du délai de survie des textes conventionnels ; à mi-chemin du compte-à-rebours des 15 mois que le collège employeur a seul déclenché. Quelle est la direction dans laquelle vous voulez aller ? Quelles sont les variables sur lesquelles vous voulez travailler : le temps de travail ? les rémunérations ? Quel est votre projet ? A ce jour, nous n'avons toujours pas les grandes lignes de l'architecture de la future convention collective « moderne » rêvée par les fédérations des employeurs.

Ces constats amers étant faits, et sous réserve de toutes actions et recours, notre présence ici autour de cette table atteste de notre volonté de travailler dans l'intérêt des salariés des établissements agricoles privés. Notre investissement sera sans faille. Une couverture conventionnelle digne de ce nom est dans l'intérêt des salariés et des établissements. Le respect de l'histoire sociale propre à nos établissements fait partie de la défense des intérêts des personnels de notre branche.

Nous souhaitons donc vivement que le format « commission mixte paritaire » qui s'ouvre aujourd'hui soit l'occasion d'un véritable travail paritaire, loyal et constructif. Nous espérons que les semaines de crises que nous venons de traverser dans les établissements, vous auront démontré que les salariés et leurs représentants savent faire preuve d'investissement, de réactivité et d'adaptabilité.

Nous vous remercions de votre attention.